

DEPARTEMENT
DE L'ALLIER

ARRONDISSEMENT
DE VICHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 24 FEVRIER 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77

Présents : 55

Votants : 65 (dont 10 procurations)

Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET (à partir de la délibération n° 2), Jean-Sébastien LALOY, Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE, Michel MARIEN, Nathalie CHAMOIX-BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Marilyne MORGAND, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, Jacques TERRACOL, Michel LAURENT, Elisabeth BARGE, Patrick SEROR, Sébastien BAUD, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Philippe COLAS, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n° 2), Annie CORNE, Annie DAUPHIN, Jean-Louis LONG, Marie CHATELAIS, Benjamin BAFOIL, Marie-José MORIER, Pascal DEVOS, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN (sauf pour les délibérations n° 8, 9,10) Christophe DUMONT, Jean-Michel MEUNIER, Alexis MAYET, Jacques BLETTERY, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER, Anne-Sophie RAVACHE, Henri SARRE, Corinne IBARRA, Alexis BOUTRY, Linda PELISSIER, Christiane LEPRAT (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Bernard KAJDAN (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Jean-Pierre SIGAUD (jusqu'à la délibération n° 4 C/), Isabelle RECHARD, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration :

Mmes et MM. Françoise DUBESSAY à François SENNEPIN – Sandrine MIZOULE-MORIER à Jean-Claude BRAT – Jean ALMAZAN à Charlotte BENOIT - Sylvie DUBREUIL à Bernard KAJDAN – Patrick BLETHON à Corinne IBARRA - Valérie LASSALLE à Christiane LEPRAT - Jean-Philippe SALAT à Evelyne VOITELLIER - Pauline TIROT à Henri SARRE - Claude MALHURET à Frédéric AGUILERA – Christiane LEPRAT à Linda PELISSIER (à partir de la délibération n° 4 D/)

Absents représentés par leur suppléant :

M. François SZYPULA par Dominique SIGAUD.

Absents excusés :

M. Thierry LAPLACE - Alain VENUAT - Ariane MILET - Bertrand BAYLAUCQ - François HUGUET - Jean-Marc BOUREL - Alexandre GIRAUD - Séverine THOMAS-MOLLON

Secrétaire : M. Benjamin BAFOIL.

N° 10

OBJET :

BELLERIVE SUR
ALLIER

PLATEAU
D'ECONOMIE
SPORTIVE

CESSION

COMMUNE DE VICHY

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture
le : - 1 MARS 2022

Publiée ou notifiée

le : - 1 MARS 2022

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire modifiée par la Loi n° 99-533 du 25 juin 1999,

Vu l'acte de vente signé entre l'Immobilière de l'Allier et le District de l'agglomération vichyssoise les 20 et 28 mai 1997, relatif à l'acquisition par le District notamment de la parcelle AP 566 située à Bellerive sur Allier, en sus d'une partie du site Lardy à Vichy et ce, dans le cadre de sa mission relative à l'enseignement, des terrains de sport à usage scolaire étant aménagés sur ladite parcelle,

Vu l'acte de vente signé entre la commune de Bellerive sur Allier et le District de l'agglomération vichyssoise le 2 mars 1999, relatif à l'acquisition par le District de la parcelle AP 351 située à Bellerive sur Allier, supportant les vestiaires des terrains de sport susmentionnés,

Vu l'arrêté n° 5744/00 du 30 décembre 2000 du Préfet de l'Allier portant transformation/extension du District de l'agglomération vichyssoise en communauté d'agglomération,

Vu l'acte de vente signé entre les consorts Bantigny et la communauté d'agglomération de Vichy le 19 juin 2003, relatif à l'acquisition par ledit établissement public de la parcelle AP 90 située à Bellerive sur Allier, et ce afin de compléter sa réserve foncière dans le cadre du projet d'aménagement de la Boucle des Isles,

Vu l'arrêté n° 378 du 16 novembre 2005 du Sous-Préfet de l'arrondissement de Vichy autorisant l'actualisation des statuts et l'extension des compétences facultatives de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier,

Vu l'acte de vente signé entre les consorts Gratadeix et Vichy Val d'Allier le 12 janvier 2007 relatif à l'acquisition par la communauté d'agglomération des parcelles AP 86, AP 87 et AP 88 situées à Bellerive sur Allier, également afin de compléter sa réserve foncière dans le cadre du projet d'aménagement de la Boucle des Isles,

Vu l'acte de vente signé entre les consorts Marvalin-Fredon et Vichy Val d'Allier le 17 novembre 2011, relatif à l'acquisition par la communauté d'agglomération des parcelles AP 83, AP 84 et AP 85 situées à Bellerive sur Allier, toujours afin de compléter sa réserve foncière dans le cadre du projet d'aménagement de la Boucle des Isles,

Vu la délibération du Conseil Régional d'Auvergne des 22 et 23 septembre 2014 instituant les Contrats Auvergne + 3^{ème} génération,

Vu la délibération n° 4A/ du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 18 juin 2015 approuvant le projet d'agglomération – volet territorial 2015-2025,

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu la délibération n° 4B du Conseil communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 24 septembre 2015 relative à la signature du Contrat Auvergne + 3^{ème} génération,

Vu la délibération n° 5 du Bureau communautaire de Vichy Val d'Allier en date du 22 septembre 2016 relative à l'étude patrimoniale et de positionnement stratégique du pôle d'économie sportive,

Vu l'arrêté n° 3188/16 du 5 décembre 2016 du Préfet de l'Allier portant fusion de la communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier et de la communauté de communes de la Montagne Bourbonnaise et création de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu la délibération n° 3 du Conseil communautaire de Vichy Communauté en date du 28 septembre 2017 portant modification statutaire dans le cadre de la procédure d'harmonisation des compétences optionnelles et supplémentaires prévue par l'article L5211-41-3 III du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 9A/ du Conseil communautaire de Vichy Communauté en date du 28 septembre 2017 approuvant l'actualisation du projet d'agglomération – volet territorial 2015-2025 susvisé,

Vu l'arrêté n° 2017/667 du 27 décembre 2017 du Sous-Préfet de l'arrondissement de Vichy autorisant l'adoption des nouveaux statuts de la communauté d'agglomération Vichy Communauté,

Vu les statuts de Vichy Communauté et notamment sa compétence obligatoire en matière de développement économique, sa compétence optionnelle en matière de construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ainsi que sa compétence supplémentaire en matière de soutien à l'attractivité du territoire,

Vu l'acte de vente signé entre M. Claude Guillemain et Vichy Communauté le 27 février 2019, relatif à l'acquisition par la communauté d'agglomération de la parcelle AP 89 située à Bellerive sur Allier, toujours afin de compléter sa réserve foncière dans le cadre du projet d'aménagement de la Boucle des Isles,

Vu l'acte de vente signé entre Mme Nicole Therre et Vichy Communauté le 26 juin 2019, relatif à l'acquisition par la communauté d'agglomération des parcelles AP 81 et AP 82 situées à Bellerive sur Allier, toujours afin de compléter sa réserve foncière dans le cadre du projet d'aménagement de la Boucle des Isles,

Vu la délibération n° 27 du Conseil communautaire de Vichy Communauté en date du 13 février 2020 adoptant la Déclaration de Projet n° 1 emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Bellerive sur Allier concernant le projet de pôle d'excellence de la performance sportive et sport pour tous, ledit projet ayant été soumis précédemment à enquête publique,

Vu l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales de la Direction Générale des Finances Publiques du Puy-de-Dôme en date du 27 septembre 2021, estimant la valeur vénale de la totalité des immeubles mentionnés ci-dessus à 1 370 000 € avec une marge d'appréciation de +/- 15%,

Considérant qu'un des objectifs de la réalisation du futur plateau d'économie sportive est de mutualiser entre les communes de Bellerive sur Allier et de Vichy et Vichy Communauté, un espace de terrains de plein air situés dans la Boucle des Isles et dont les parcelles précitées font partie,

Considérant la nécessité pour la commune de Vichy, de proposer une offre de terrains nouveaux pour le RCV rugby, le terrain annexe du stade Darragon de Vichy étant supprimé,

Considérant l'accord de Vichy Communauté pour céder à la commune de Vichy des terrains et des biens comprenant notamment le stade universitaire, pour qu'y soient réalisés un terrain de rugby « honneur », un terrain de rugby synthétique ainsi qu'un demi-terrain de rugby,

Considérant que le projet global d'aménagement du plateau d'économie sportive revêt un caractère d'intérêt général,

Propose au Conseil Communautaire :

- de déroger à l'avis du Pôle d'Évaluations Domaniales du Puy-de-Dôme et de céder à la commune de Vichy les biens cadastrés AP 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89 et 90, AP 351 et AP 566, situés à Bellerive-sur-Allier, d'une superficie globale de 41 253 m², au prix de 1€.
- de donner mandat en conséquence à M. le Président ou Madame la Vice-Présidente déléguée à la gestion patrimoniale pour signer tous les documents et actes afférents à cette cession.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve ces propositions,
- dit que les recettes et dépenses inhérentes à cette transaction seront imputées au budget principal de Vichy Communauté,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 24 février 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,



BELLERIVE-SUR-ALLIER
TERRAINS DE SPORT-BOUCLE DES ISLES



VICHYCOMMUNAUTÉ

Cession par Vichy Communauté au profit de la Ville de Vichy



Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 10 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 FEVRIER

Objet de l'acte : 2022 - BELLERIVE SUR ALLIER - PLATEAU D'ECONOMIE SPOTIVE -
CESSION - COMMUNE DE VICHY

.....

Date de décision: 24/02/2022

Date de réception de l'accusé 01/03/2022

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 24FEV2022_10

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20220224-24FEV2022_10-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Aliénations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 10.pdf (99_DE-003-200071363-20220224-24FEV2022_10-DE-1-
1_1.pdf)